**CONCESSION 2024-008C - ATTESTATION SUR L’HONNEUR**

**Interdiction d'attribuer tout contrat de concession public aux personnes de nationalité russe, ou aux personnes, organismes ou entités détenues par une personne russe :**

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l’honneur ne pas entrer dans l’un des cas d’exclusion prévus au règlement (UE) n°2022/576 du Conseil du 8 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine, à savoir :

* être un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi sur le territoire russe ;
* être détenu à plus de 50 %, et de ce manière directe ou indirecte, par une entité établie sur le territoire russe ;
* être une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou sur instruction d’une entité établie sur le territoire russe ou d’une entité détenue à plus de 50 % par une entité elle-même établie sur le territoire russe ;
* avoir recours aux capacités d’un sous-traitant, d’un fournisseur ou de toute entité se trouvant dans l’un des trois cas susmentionnés, et dont le montant de ses prestations représente plus de 10 % de la valeur du marché.

Afin d’attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n’est pas dans un de ces cas d’exclusion, cocher la case suivante :  *(cocher la case concernée – le cas échéant)*